

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT
Chef-lieu de canton

DEC 036 /2024

DECISION

Objet : signature d'un contrat d'engagement avec L'Association « Les Révolvers Mahoué » pour un spectacle le 21 juin 2024 sur la place « kiosque ».

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant sur les tarifs de location des chalets,
- Vu la proposition de Mr Mathieu DUCATILLON,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : L'Association « **Les Révolvers Mahoué** » un contrat d'engagement pour un spectacle le 21 juin 2024 sur la place « kiosque » aux conditions suivantes :

L'Association « **Les Révolvers Mahoué** » dont le siège social se situe
1975 Route Bergues 59630 LOOBERGHE
Représentée par ; JP MACKOWIAK Président
N° Association ; 0594010538 N° Siret ; 82433173-0001-3
Durée de la prestation : +/-2 heures

Montant : 2800 € TTC (Deux mille huit cents euros).

Date de signature du contrat : le 15 avril 2024

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 15 avril 2024

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par
dépôt en sous-Préfecture le
Publication ou notification le

Le Maire



David CALCOEN



David CALCOEN